



2010 DVD 33 : Approbation du programme 2010 d'itinéraires cyclables, de doubles sens cyclables en zone 30 et d'aires de stationnement

Autorisation de solliciter les subventions de la région Ile de France dans le cadre de la 2^{ème} tranche du quatrième contrat dit « Réseau Vert »

Autorisation de signer le projet d'avenant n 1 au contrat « Réseau Vert » qui sera établi par la Région Ile de France pour augmenter le montant des travaux subventionnables en 2010 et 2011 au titre des doubles sens cyclables

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants,

Vu la délibération 2009 DVD 101 1^o des 6, 7 et 8 juillet 2009 autorisant le Maire de Paris à signer avec la région Ile de France un contrat dit « Réseau Vert » pour 2009 2011 ;

Vu ledit contrat « réseau vert » ;

Vu le projet de délibération du _____ par lequel le Maire de Paris lui demande d'approuver les programmes 2010 d'itinéraires cyclables, de doubles sens cyclables en zone 30 et d'aires de stationnement, et de l'autoriser à solliciter les subventions de la région Ile de France dans le cadre de la 2^{ème} tranche du quatrième contrat dit « réseau vert », et de l'autoriser à signer l'avenant n 1 au contrat « Réseau Vert » qui sera établi par la Région Ile de France pour augmenter le montant des travaux subventionnables en 2010 et 2011 au titre des doubles sens cyclables ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 1^{er} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 3^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 5^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 6^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 7^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 9^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 10^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 12^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 13^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 15^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 16^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 17^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 19^{ème} Arrondissement en date du _____

Vu le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère

- Article 1 : Les programmes 2010 d'itinéraires cyclables, de doubles sens cyclables en zone 30 et d'aires de stationnement sont approuvés.
- Article 2 : Le montant de ces programmes 2010 est évalué à 7 472 000 € TTC, soit 6 247 491 € HT.
- Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n 1 au 4^{ème} contrat « Réseau Vert » qui sera établi par la Région Ile de France pour augmenter le montant des travaux subventionnables en 2010 et 2011 au titre des doubles sens cyclables dont le projet est annexé ci après
- Article 4 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil régional d'Ile-de-France.
- Article 5 : Les dépenses seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris, chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61000-99-013, au titre de l'exercice 2010, sous réserve de financement.
Les recettes escomptées seront imputées au chapitre 13, article 1322, rubrique 822, mission 61000-99-013.
L'avance de la TVA à la charge de la Ville de Paris, est gagée au budget de fonctionnement au chapitre 021, rubrique 822